

Conseil Municipal du 19 décembre 2019

Présents : PONTU Jacques, GUILLOU Gwenaëlle, Caroline LE MESTRE, GUEGUEN Yvon, GRALL Florence, ROZEC Yvon, REUNGOAT Marie-Claire, QUEAU Mickaël.

Absents : Jean-François CALARNOU, Arnaud EDERN, QUEMENER Alexandre, André SÉITÉ et Pierre MILIN.

Procurations : Jean-François CALARNOU à Jacques PONTU, Alexandre QUEMENER à Yvon ROZEC

Le conseil municipal s'est réuni le 19 décembre sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire Jacques PONTU, le Maire étant empêché pour raison médicale.

Les élus sollicitent une subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet de la DETR 2020, pour la réfection de la chaussée entre l'école et le bourg et la réalisation d'un chemin piétonnier pour les élèves de l'école jusqu'à la cantine. Le coût des travaux est estimé à 32 372,40 €.

La commune reverse 1035 € à l'Ecole Notre Dame de Lourdes, cette somme correspond aux recettes réalisées sur le transport scolaire.

Le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements 2020 dans la limite des crédits ouverts au budget 2019.

Les élus sollicitent le versement du fonds de concours de Haut-Léon Communauté pour un montant de 3 136.30 €, ils demandent le report sur l'exercice 2020 pour un montant de 3 328.70 €

L'attribution de compensation 2019 est entérinée à hauteur de 32 924 €
Le montant prévisionnel 2020 est approuvé à hauteur de 33 049 €.

Les membres approuvent le transfert de compétence liée à l'Item 12 – Article 211-7-12 du Code de l'Environnement « Animation et Concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau et milieux aquatiques – Animation SAGE » à l'échelon communautaire et l'adhésion de Haut-Léon Communauté au Syndicat des Eaux du Bas Léon.

La convention avec Suez pour l'entretien des poteaux incendies est reconduite jusqu'à l'échéance du contrat au 31 décembre 2020.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau potable 2018 est adopté à l'unanimité.

Divers

Des travaux à l'église vont être réalisés pour remplacer 4 projecteurs.

Au moulin de Kerguiduff, des travaux ont été réalisés pour évacuer l'eau de la cave. Le câble électrique a été détendu, il reste à le refixer. Les travaux concernant la toiture sont en cours pour éviter les infiltrations.